|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2019/7 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale7 décembre 2018FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-unième session**

Genève, 19-22 février 2019
Point 4 e) de l’ordre du jour provisoire
**Questions stratégiques de nature horizontale :
Programme paneuropéen sur les transports,
la santé et l’environnement**

 Programme paneuropéen sur les transports, la santé
et l’environnement (PPE-TSE)

 Note du secrétariat

1. Créé en 2002, le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement (PPE-TSE) est un cadre directif intergouvernemental dont le secrétariat est assuré par la Division des transports durables de la Commission économique pour l’Europe (CEE) et par le Bureau régional pour l’Europe de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le PPE-TSE vise à élaborer des modèles de transport ménageant la santé humaine et l’environnement dans la région paneuropéenne au moyen d’une stratégie intégrée.

2. Les 56 États membres de la CEE et de l’OMS/Europe, de concert avec la société civile et les organisations internationales, se concentrent sur les domaines prioritaires à l’échelle paneuropéenne dans lesquels l’action de la communauté internationale est la plus nécessaire et pourrait avoir le plus d’effet, à savoir :

* L’intégration des questions d’environnement et de santé dans les politiques et décisions liées aux transports ;
* L’évolution de la demande de transport vers une mobilité plus durable ;
* Les problèmes relatifs aux transports urbains.

3. Le PPE-TSE comporte cinq objectifs prioritaires :

* Objectif 1 : contribuer à un développement économique viable et à la mise en place de transports respectueux de la santé ;
* Objectif 2 : instaurer une mobilité durable et promouvoir un système de transport plus efficient ;
* Objectif 3 : réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit liés aux transports ;
* Objectif 4 : favoriser des politiques et des mesures propices à des modes de transport sains et sûrs ;
* Objectif 5 : articuler les politiques d’urbanisme et d’aménagement du territoire avec les objectifs en matière de transport, de santé et d’environnement.

 I. Activités du Comité directeur

4. Le Comité directeur du PPE-TSE a tenu sa seizième session du 12 au 14 décembre 2018 sous la présidence de M. Robert Thaler, qui représentait le secteur de l’environnement. M. Vadim Donchenko a présidé la trente-troisième réunion du Bureau les 10 et 11 juillet 2018. Les travaux du Comité directeur ont principalement porté sur la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement, qui aura lieu du 22 au 24 octobre 2019 à Vienne (voir plus loin).

5. La session du Comité directeur a débuté par un colloque sur l’objectif 3 du PPE-TSE intitulé « Tirer parti des multiples avantages de la mobilité active : moins d’émissions et de bruit, un environnement plus propre et une meilleure santé ».

 II. Courses de relais 2018 du PPE-TSE

6. Depuis 2008, le PPE-TSE a organisé des courses de relais dans plusieurs villes de la région paneuropéenne. Ces manifestations visent à promouvoir le recours à des solutions de transport durables dans l’environnement urbain.

7. La quatorzième course de relais du PPE-TSE a eu lieu à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) le 23 octobre 2018 en même temps que le dix-septième Forum annuel des responsables de la planification stratégique des régions et villes de Russie. La conférence qui s’est tenue à cette occasion a porté sur la mise en place de solutions techniques et technologiques innovantes et respectueuses de l’environnement et de la santé dans le transport routier et le transport urbain de voyageurs. Grâce à la participation de plus de 80 experts venant de pays membres et non membres de la CEE et d’organisations internationales, la conférence a contribué à renforcer les compétences professionnelles des décideurs et des responsables des secteurs de la mobilité, de la gestion des transports et de la circulation, et de l’urbanisme. Le principal objectif recherché était l’amélioration des systèmes de transport urbain en vue d’établir une mobilité urbaine durable, de pourvoir à un environnement sain et écologique et d’améliorer la qualité de vie de la population urbaine en adoptant des politiques des transports qui encouragent la mise en place de solutions techniques et technologiques innovantes, respectueuses de l’environnement et de la santé.

8. Plus de 70 personnes ont participé, à Rimini (Italie), à la quinzième course de relais du PPE-TSE intitulée « Mobilité active : vers des transports urbains respectueux de l’environnement et de la santé ». Les représentants de plus de 70 acteurs nationaux et internationaux et d’organisations internationales ont débattu de l’importance et du développement de la mobilité active dans les villes de la région et de la meilleure manière de l’intégrer dans les politiques d’urbanisme. Il s’agissait de la première course de relais organisée en Italie et les participants ont appelé à la tenue d’autres manifestations de ce type dans le pays.

 III. Publications et études

9. En vue de la cinquième Réunion de haut niveau, plusieurs publications et études ont été achevées ou seront bientôt terminées.

 A. Plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme

10. Le projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme a été conçu pour encourager l’utilisation du vélo, qui contribue à la durabilité des moyens de subsistance, à l’amélioration de l’environnement, de la santé et de la sécurité et au renforcement de l’inclusion sociale et de la prospérité économique. Ce projet a été élaboré sur une période de quatre ans grâce à un partenariat au sein du PPE-TSE, sous la direction de l’Autriche et de la France, et avec la participation active de 25 États membres et de nombreux autres acteurs.

11. Ce plan directeur comprend des recommandations fondées sur des données factuelles et les bonnes pratiques mises en œuvre dans la région et constitue un catalogue de mesures dans lequel les villes et pays peuvent puiser en fonction de leurs besoins, de leur système administratif, de leurs conditions géographiques et de leurs objectifs stratégiques.

12. Il ressort du projet de plan directeur que le cyclisme contribue au développement économique durable et à la création d’emplois car :

* Il a permis de créer plus de 400 000 emplois et de générer 3,5 milliards d’euros de chiffre d’affaires grâce à la vente au détail de bicyclettes ;
* Il est un élément clef de la mobilité durable ;
* Il réduit les embouteillages, ce qui peut produire des avantages économiques indirects d’une valeur d’environ 4,9 milliards d’euros ;
* Il permet de limiter les émissions de polluants et la consommation d’énergie, et notamment d’abaisser les émissions de CO2 de 8 millions de tonnes (ce qui représente 1,1 milliard d’euros d’économies par an), de réduire la pollution atmosphérique et sonore (jusqu’à 0,8 milliard d’euros d’économies par an) et d’économiser jusqu’à 2,6 milliards d’euros par an sur les dépenses de carburant ;
* Il contribue à rendre la société plus saine et plus sûre en réduisant l’absentéisme au travail, ce qui se traduit par des avantages économiques indirects représentant jusqu’à 7 milliards d’euros par an.

13. Il ressort également du projet de plan directeur que les avantages économiques découlant du cyclisme pourraient représenter un montant total supérieur à 130 milliards d’euros par an dans l’ensemble de la région.

 B. Manuel présentant les bonnes pratiques et des études de cas dans
le domaine des transports durables et de l’aménagement urbain

14. À sa quinzième session (6-8 novembre 2017, Genève), le Comité directeur du PPE-TSE a proposé d’élaborer un manuel présentant les pratiques et solutions actuelles dans le domaine des transports durables et de l’aménagement urbain, qui serait publié et éventuellement adopté à la cinquième Réunion de haut niveau qui se tiendra à Vienne à l’automne 2019. Un projet financé par la Fédération de Russie a été lancé. À sa quatre-vingtième session, tenue à Genève du 20 au 23 février 2018 (ECE/TRANS/274, par. 33), le Comité des transports intérieurs a prié le Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports, en sa qualité d’organe d’analyse de la Division des transports durables, de mener ce projet en étroite coopération avec le PPE-TSE.

15. Ce projet vise plus spécifiquement à : a) favoriser l’élaboration de politiques intégrées dans le domaine des transports, de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire tenant compte de l’environnement, de la santé et de la qualité de vie ; b) faire comprendre aux responsables de l’élaboration des politiques au niveau national l’intérêt et les avantages qu’il y a à promouvoir des politiques nationales favorisant les initiatives locales en matière d’intégration des transports et d’aménagement urbain, et donner à ces décideurs des exemples de pratiques éloquents ; c) faire comprendre, à l’échelle internationale, qu’il importe de lier politiques de transport durable et politiques d’aménagement urbain pour réaliser les multiples objectifs du Programme de développement durable à l’horizon 2030.

16. Un atelier sur l’intégration des transports et l’aménagement urbain orientés vers le respect de l’environnement, de la santé et de la qualité de vie, a été organisé le 4 septembre 2018 à Genève dans le cadre des activités du Groupe de travail. L’objectif de cet atelier était d’offrir aux États membres la possibilité de réfléchir ensemble à la question, d’examiner et de proposer des moyens d’élaborer plus efficacement la publication dont il a été question précédemment et de réunir autant d’études de cas et de bonnes pratiques que possible. Afin de collecter des données pertinentes de manière coordonnée, un questionnaire en anglais, en français et en russe avait été diffusé. Les ministères administrant les transports, les infrastructures, la santé, l’environnement et l’urbanisme et d’autres autorités nationales et locales, ainsi que les universités, les maires des grandes villes et les responsables régionaux étaient invités à répondre à ce questionnaire.

 C. Emplois liés aux transports respectueux de l’environnement
et de la santé : opérer la transition verte

17. Venant à l’appui de l’objectif 1 du PPE-TSE, le Partenariat pour les emplois liés aux transports respectueux de l’environnement et de la santé vise à stimuler le débat sur les emplois liés aux transports respectueux de l’environnement et de la santé, à favoriser une communauté de vues sur la question, à envisager dans quelle mesure il est possible de rendre les emplois « traditionnels » plus écologiques et de créer de nouveaux « emplois verts » dans le secteur des transports et de la mobilité, et à mesurer les effets qualitatifs et quantitatifs sur l’environnement, la santé, les transports et l’économie. Depuis le lancement du Partenariat, deux études ont été menées :

* Emplois liés aux transports respectueux de l’environnement et de la santé. Cette première étude visait à fixer le cadre du partenariat, notamment en définissant ce qu’est un emploi respectueux de l’environnement et de la santé (un emploi qui, par exemple, favorise la mobilité active et les changements de comportement, limite le recours à la voiture, améliore les transports publics et la gestion de la mobilité, réduit la demande en matière de déplacements, mobilise la technologie pour réduire les émissions et suscite des initiatives liées au fret et au tourisme). L’étude comprenait également une analyse préliminaire des emplois qui pourraient être créés dans le secteur ;
* Cyclisme et emplois verts. La deuxième étude portait sur un domaine typique de l’emploi vert, à savoir le cyclisme. Il en est ressorti que 435 000 emplois supplémentaires pourraient être créés si 56 grandes villes de la région paneuropéenne réservaient au vélo la même part modale que Copenhague.

18. Une troisième étude intitulée « Emplois liés aux transports respectueux de l’environnement et de la santé : opérer la transition verte », actuellement menée avec l’Organisation internationale du Travail, vise à analyser les perspectives liées à la création d’emplois verts, l’accent étant mis sur l’électrification des transports privés et la poursuite du passage aux transports publics. Pour chacun de ces domaines de travail, un ensemble de scénarios des effets prévisibles ont été élaborés : on a par exemple évalué l’incidence, sur l’emploi dans une usine automobile, du recours à des batteries plutôt qu’à des moteurs à combustion interne. Cette étude devrait être achevée avant l’été 2019 pour validation à la cinquième Réunion de haut niveau du PPE-TSE.

 IV. Déclaration ministérielle à l’appui de la cinquième Réunion de haut niveau du PPE-TSE

19. Comme indiqué plus haut, les activités de 2018 (et de 2017) ont été axées sur la préparation de la cinquième Réunion de haut niveau. L’un des principaux résultats de cette Réunion pourrait être une déclaration ministérielle sur le développement des transports durables. Un comité de rédaction est en train d’élaborer un projet de texte qui sera communiqué prochainement aux États membres afin de recueillir leurs observations.

20. Le Comité **souhaitera peut-être encourager** les États membres à contribuer et participer activement à la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement.